

COMPTE RENDU CA DU 26 MAI 2016

Présent-e-s :

Mmes GODZIK – FAGES – CAPUZZI – MUTABAZI- PRADINES - AKAR KELLOUA

Ms : BURETIER – MAJID

Invitée :

Mme LAURENT

Les membres ont débattu sur les points suivants :

1) **Les cartes prioritaires à la cantine : gestion et organisation.**

Mme LAURENT a expliqué aux membres présents la difficulté de mettre en place une organisation qui doit prendre en compte :

- les activités débutant à 12h45,

- par classes,

- en fonction d'un projet : sortie culturelle, sportive...

Et surtout le nombre d'activité entre midi et deux fait qu'il y a eu de plus en plus de « prioritaire » ce qui devient très difficile à gérer.

Cette question s'est aussi posée dans l'équipe pédagogique qui travaille sur une nouvelle d'organisation.

2) **Les élèves en option rugby dans les cours d'EPS :**

La question est posée pour des notes élevées attribuées aux jeunes rugbymen lors des cours de rugby

Mme LAURENT nous invite à rencontrer M. BURTOS pour vérifier ce problème

3) **Les dispenses temporaires d'EPS :**

La loi oblige tous les élèves à participer à cette matière, y compris ceux qui ont une dispense, pour qu'il puisse être noté. Par contre, leur participation est active, tout en respectant leur pathologie, en étant soit arbitre ou autres. Pour les pathologies importantes il est nécessaire que les parents rencontrent le professeur d'EPS pour bien expliquer ce que l'enfant peut ou pas faire afin que l'enfant ne se sentent pas mis de côté durant les cours d'EPS....

4) **Application des 1/4 temps aux brevets blancs :**

Les demandes sont en cours et il ne faudrait pas qu'un élève fasse le brevet blanc avec le quart temps supplémentaire et qu'il ne l'obtienne pas ensuite, mais il est appliqué pour le 2^{ème} brevet blanc et pour le brevet par défaut pour tous les élèves qui ont fait des demandes.

5) **Parents correspondants :**

Le collège a proposé une formation pour les parents correspondant (on peut aussi solliciter l'APEL départemental pour faire cette formation).

Mme LAURENT a insisté sur leur rôle et la volonté de les inciter à participer aux différents projets et aux conseils d'établissements.

Les membres de l'APPEL ont l'impression qu'il n'existe pas, ou très peu de liens entre les parents et parents correspondants.
Nous souhaiterions les rencontrer pour connaître leurs sentiments et leurs attentes, pour cela une réunion est prévue le 07 Juin 2016 avec Mme LAURENT.

6) **Compte rendu du conseil d'établissement du 19/5/2016**

a- Frat Theo

3 prêtres sont missionnés par l'évêque pour passer 2 jours dans l'école.
Les thématiques ne sont pas toujours chrétiennes et peuvent donc être adaptées aux enfants de toutes confessions.
Le programme sera disponible sur le site de Notre dame de Sion

b- Règlement intérieur

- Du fait des attentats et du plan Vigipirate, une directive est arrivée venant du ministère et de l'éducation catholique concernant l'organisation et le fonctionnement de l'établissement.

Il faut inscrire dans le règlement la phrase suivante « dans le cadre du plan Vigipirate, toute personne entrant dans l'établissement doit être clairement identifiée » .

Il est proposé d'écrire dans un registre à l'entrée , le nom de toute personne pénétrant dans l'école qui est extérieure à l'établissement.

- tenue vestimentaire : l'avis des parents est parfois différent de celui des responsables de l'école , le contenu sera reformulé ; en dernier recours , madame Laurent donnera son avis.

c- Problème de l'exclusion

Il est proposé de remplacer l'exclusion d'une journée par une « mesure de responsabilisation ».

Au lieu de passer une journée d'école à la maison , souvent seul , l'enfant exclu passera quelques heures en dehors des cours dans une association reconnue d'utilité publique comme le secours populaire, la croix rouge...

Un contact est pris avec l'IFAC, association reconnue d'utilité publique et reconnue par l'éducation nationale, puis sera faite une réunion entre un représentant de l'IFAC, l'élève, ses parents et un représentant de l'école : le but étant de définir le nombre d'heures où l'enfant sera mis à disposition d'une structure associée à l'IFAC.

L'élève n'est pas là pour remplacer un employé, mais pour être responsabilisé.

Si l'élève est absent ou pas motivé pendant sa mise à disposition , cette démarche s'arrête et il est exclu.

Cela suppose aussi un engagement des parents qui doivent amener et ramener leur enfant.

Cette démarche peut aussi fonctionner pour l'enfant décrocheur.

Cette mesure demande du temps pour l'enfant , mais aussi pour l'école.

d- Rapprochement avec l'école Saint Pierre du Rondeau

3 groupes de travail ont été constitués : professeurs, parents, élèves
Chaque groupe a réfléchi pendant 45 mn sur les modifications à apporter à l'école ,
mais aussi sur les besoins actuels et futurs du collège dans l'optique du
rapprochement,: cour à refaire , préau à agrandir , prévoir deux entrées différents
pour l'école primaire et le collège, problème du stationnement , de la cantine

7) Divers

Fête du Collège prévu le 17 Juin 2016.

Prochain CA (et dernier) le 23 Juin 2016 à 18h au collège.